

Acte n°2023-15

**Le Conseil d'Administration, en sa séance du 23 juin 2023,
sous la présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

Objet : Opération de travaux La Ruche – point d'avancement

Un point d'avancement de l'opération de travaux « La Ruche » a été présenté aux administrateurs et administratrices du Conseil d'Administration en séance, par Madame Marie-Hélène GUEDJ (*Chargée d'opérations à la DIMMO*) et par Monsieur Aurélien CILLA (*Directeur de l'Immobilier*).

Le point d'avancement a permis de rappeler la vocation de ce nouveau bâtiment du campus Porte des Alpes, de présenter les travaux déjà réalisés et restant à engager, le bilan des marchés de l'opération qui ont été notifiés et le surcout financier associé, en lien avec le budget rectificatif soumis au vote des membres du CA au cours de la séance de ce jour, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 27 juin 2023,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 30 juin 2023

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 30 juin 2023

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr